



Document de réflexion

(Version originale : Anglais)

Table ronde 2 – Mobilité humaine et développement humain

RT Session 2.2 : *Migration, genre et famille*

Président de la TR 2.2 : Gouvernement du Mexique

Membres de l'équipe de préparation de la séance : Gouvernements de l'Arménie, du Chili, de l'Équateur, de l'Espagne, de la Grèce, d'Israël, des Philippines, du Portugal, du Soudan, de l'Ukraine, du Royaume-Uni ; FIDA, OIT, OIM, UNIFEM, UNICEF, OMS.

Coordinateur de la Table ronde 2 : Dr. Irena Omelaniuk

Ce document a été préparé par le Dr Salvador Berumen et le Dr Juan Carlos Calleros (Centre d'Études migratoires, INM, Mexique), au nom du gouvernement mexicain, en consultation avec le coordinateur de la TR 2, et avec l'appréciable collaboration des membres de l'équipe. Le document est fondé sur des sources ouvertes et ne prétend pas être exhaustif. Il ne reflète pas nécessairement les points de vue des organisateurs du Forum, des gouvernements ou des organisations participant aux séances de la Table ronde. Toute citation, partielle ou totale de ce document doit en indiquer la source.

1. Résumé

Ce document a été conçu en vue de la préparation et du débat de la session 2.2 de la Table ronde 2 du FMMD, axée sur deux thèmes principaux qui sont au cœur de tout débat sur les migrations et le développement : la famille et le genre (équité/égalité hommes-femmes). Ces thèmes ont été traités jusqu'à maintenant de manière annexe par le FMMD, en dépit des preuves de l'importance croissante de l'intégrité familiale et du perspective du genre, dans la poursuite des Objectifs du millénaire (OMD). Dans le cadre de l'orientation du Forum sur les partenariats, les participants à la réunion envisageront des actions conjointes et complémentaires de la part des pays d'origine et des pays d'accueil afin d'inclure les aspects de la famille et du genre dans les politiques de migration, et d'optimiser les opportunités de développement humain pour les femmes, les enfants et les familles dans le contexte des migrations.

La principale hypothèse de ce document est que l'attention politique portée, en particulier, à l'unité familiale, aux besoins liés à l'équité et au bien-être social des migrants et des familles à l'étranger, comme de celles qui restent, peut amplifier les effets des migrations sur le développement. Ainsi elle mettra en évidence l'importance de l'unité familiale et d'une prise en compte du genre, afin de comprendre les causes des migrations et leurs effets sur le développement, et de savoir comment intégrer ces facteurs à des prises de décisions cohérentes.

Les participants approfondiront les débats précédents du FMMD sur la protection et l'autonomisation des migrants et complètera la TR 2.1 en approchant le développement humain par le biais de la famille et du genre. Cette nouvelle perspective est essentielle car, traditionnellement, les politiques ont été centrées principalement sur les migrants en tant qu'individus.

Ce document ne prétend pas être exhaustif, mais présenter les bonnes pratiques actuelles et proposer des questions à envisager plus tard par les décideurs, dans le but d'atteindre certains résultats concrets.

2. Objectifs

Contribuer à une meilleure compréhension des répercussions des processus de migration sur les structures familiales, les rôles des deux sexes et l'autonomisation des femmes, tant dans les communautés d'origine que dans les sociétés des pays de destination.

Identifier les bonnes pratiques des gouvernements et d'autres institutions qui renforcent le bien-être et le développement humain des femmes et des familles dans le contexte de la migration et du développement. On pense, entre autres, au regroupement familial, au soutien des enfants dans les pays d'origine et d'accueil, à l'identité des jeunes de la diaspora et à la mobilisation, à la protection des migrants âgés, à l'éducation et à la formation paritaire des hommes et des femmes, aux politiques d'immigration sensible au genre et tenant compte de la sexospécificité, à l'assistance juridique et psychologique aux victimes d'abus liés à l'identité sexuelle, ainsi qu'aux accords bilatéraux ou multilatéraux sur la sécurité sociale afin d'étendre la couverture aux migrants et aux membres de leurs familles.

3. Antécédents et contexte

Les études sur la migration et les politiques publiques se sont traditionnellement penchées sur les individus (travailleurs, femmes ou enfants), plutôt que sur la **famille en tant qu'unité d'analyse**. Sans pour autant cesser de voir dans les migrants des individus, il est nécessaire d'y ajouter de nouvelles perspectives d'analyse, fondées sur la famille et la sexospécificité.

En dépit de la constatation de plus en plus évidente de l'importance du genre et des rôles joués par les hommes et par les femmes et de la famille pour le développement, peu de débats internationaux ont été consacrés aux interfaces concrètes entre la famille, la sexospécificité, la migration et le développement.¹

*La nouvelle économie de la migration du travail*² soutient que **la décision de migrer n'est pas prise exclusivement par l'individu mais aussi par le groupe familial**. La famille agit de façon collective en vue d'augmenter les revenus et de minimiser les risques économiques, grâce au départ d'un de ses membres pour travailler à l'étranger. Cette dynamique familiale a des conséquences directes sur le sexe du membre de la famille soutenu dans sa migration. En dépit de cette importante contribution théorique, et bien que la *famille* soit une importante force de cohésion sociale et de développement de la société, les politiques de migration n'ont cessé de viser les individus plutôt que les familles.

En conséquence, la gestion et les politiques de migration ne tiennent pas compte de **la transformation et de la fragmentation de la famille**. Cela peut entraîner de graves problèmes pour les migrants et leurs familles, qui peuvent souffrir de longues périodes de séparation et/ou être dispersés dans plusieurs pays. Les structures familiales traditionnelles et les rôles des sexes au sein de la famille se modifient du fait de la migration ; il est probable que le développement des enfants en soit affecté et que les garçons, les filles et les adolescents aient à assumer des risques et des responsabilités au delà de leur âge. Dans bien des cas, ils se voient forcés d'abandonner l'école et leur développement est ainsi remis en cause. Dans d'autres cas, les résultats scolaires des enfants de migrants sont améliorés, car l'envoi d'argent leur permet de rester dans de meilleures écoles et pendant plus longtemps, ou bien les parents apprécient mieux l'éducation grâce à leur expérience de la migration. Ces différents effets doivent être compris et les politiques réajustées en conséquence.

De nombreux migrants envisagent leur migration comme une solution temporaire, pendant suffisamment de temps pour économiser, puis ils reviennent dans leur lieu d'origine. Mais il est aussi courant de voir des migrants prolonger leur séjour et rester dans le pays d'accueil parce qu'ils n'ont pas économisé assez ou parce que les restrictions des politiques d'immigration – notamment pour les sans-papiers – entravent leur mobilité. En conséquence, **les familles restent séparées pendant des périodes plus longues**. La famille peut rejoindre le migrant et rester indéfiniment, certains membres ayant un statut juridique et d'autres sans autorisation légale dans le pays de destination.³ Dès lors que les enfants créent leurs propres réseaux sociaux, leurs principales références socioculturelles sont de plus en plus liées au pays d'accueil qu'au pays d'origine, tandis que les parents maintiennent souvent leurs liens sociaux et culturels avec le pays d'origine.

Les familles aux statuts mixtes dans un même endroit sont l'une des **nouvelles réalités de la migration** qui défient le concept traditionnel de famille. Aujourd'hui, **les familles transnationales** – avec de membres vivant dans différents pays – sont le résultat courant des évolutions complexes du marché du travail (ex. les Turques en Allemagne, les Marocains en Espagne, les Mexicains aux États-Unis, etc.). Elles sont aussi souvent la conséquence de et sont affectés par des politiques restrictives de migration et de résidence des pays d'accueil, dont elles souffrent parfois. Ces politiques peuvent avoir de considérables répercussions car, même si un enfant a acquis la nationalité par la naissance dans le pays d'accueil, il/elle peut se voir refuser certains droits, à la santé ou à l'éducation, si ses parents sont en situation irrégulière. Les déportations ont des conséquences encore plus tragiques pour les familles de migrants aux statuts mixtes : il ne s'agit plus seulement de migration ou de déportation de

¹ UNDAW, *2009 World Survey on the Role of Women in Development*, New York, 2009.

² O. Stark, *The Migration of Labor*, Cambridge : Blackwell, 1991.

³ Voir S. Castles, "Why migration policies fail?" (Pourquoi l'échec des politiques de migration?) dans *Ethnic and Racial Studies*, 27 (2), 2004, pp. 205-227.

migrants en situation irrégulière, mais de séparation et de fractures dans la vie familiale. Il faut être plus raisonnable dans les politiques de migration et ne pas arrêter ni déporter des enfants, ni des migrants ayant des enfants, ou des femmes enceintes.

Aujourd'hui, les politiques de migration n'ont pas encore suffisamment réagi aux nouveaux défis que posent les familles transnationales. Selon la définition de la famille – qui peut varier énormément suivant les régions et les cultures – et indépendamment du statut migratoire des membres de la famille, de nouvelles politiques sont nécessaires afin de préserver le **principe de l'unité familiale**, droit fondamental du droit international. La définition de "famille" peut être une décision souveraine de chaque État, mais l'égalité de traitement entre les familles originaires et les familles immigrantes est au centre des politiques de migration favorables à la famille.

Les travailleurs migrants ayant accès à leurs structures familiales habituelles sont **potentiellement plus productifs**, peut-être en meilleure santé et mieux adaptés que ceux qui sont isolés de leur famille. L'amélioration du bien-être des migrants dans le cadre de leur famille, que ce soit par le regroupement familial, la communication circulaire ou transfrontière, peut amener des conditions favorables, comme moins de stress pour les migrants et une plus grande disponibilité des travailleurs migrants pour les employeurs du pays d'accueil..

La perspective familiale dans les politiques de migration va au-delà d'une approche de développement centré sur les envois de fonds, car la migration implique également le transfert de compétences (gains sociaux), qui est à même d'améliorer l'éducation et les soins de santé de ceux qui restent à la maison. Dans les milieux où s'exerce une forte pression migratoire, les jeunes préfèrent souvent émigrer plutôt que de poursuivre leur éducation. C'est pourquoi **les politiques de développement doivent s'inscrire dans le contexte des migrations**.

Dans les principaux pays d'émigration, comme l'Albanie, la Moldavie, les Philippines, le Sri Lanka ou certains pays d'Amérique centrale ou des Caraïbes, les migrations ont aidé à relancer la croissance économique, mais elles ont également modifié le comportement familial coutumier, privé les enfants de leurs parents et laissé des personnes âgées sans l'aide sociale des membres de leur famille. Cela peut retarder le développement de la famille et des communautés d'origine dans les pays d'origine.⁴ Cependant, à l'exception de certains cas (Espagne, Philippines, Portugal) **le regroupement familial, l'unité familiale** ou l'assistance et l'autonomisation de la famille qui reste dans le pays d'origine, sont encore des politiques rares, particulièrement dans les cas de migrations temporaires et circulaires.

L'expérience montre que **les programmes de migration circulaire sont à même de créer de meilleures conditions** afin de conserver les liens familiaux et de soutenir la famille, également par le biais d'incitations au retour volontaire et à la réintégration, à la fin du cycle de migration. Mais la circularité est souvent limitée par des politiques migratoires restrictives, qui peuvent mener à plus de migration irrégulière, ce qui, à son tour, limite la mobilité des migrants, y compris leur capacité à rentrer chez eux. Le résultat en est que les migrants sont bloqués dans le pays d'accueil. Ceci peut avoir deux conséquences : la famille est séparée plus longtemps ou alors la migration irrégulière de toute la famille est encouragée.

Le pourcentage de membres des familles obligés de rejoindre le migrant sans posséder de papiers en règle pourrait baisser s'il existait plus de possibilités de migration circulaire, ou des visas pour les parents. Il serait souhaitable qu'il existe des politiques *ad hoc* dans les pays de

⁴ Une étude de l'UNICEF en Moldavie suggère que l'augmentation des crimes commis par les jeunes entre 1993 et 2000 est en relation directe avec l'élévation du nombre d'enfants qui restent dans leur pays d'origine (près de 60% des délinquants).

transit afin de protéger et de répondre aux besoins des **groupes vulnérables** de migrants, comme les enfants, les adolescents, les femmes et les personnes âgées voyageant seuls.

La distance peut aussi faire obstacle à l'unité familiale et entraîner la création de secondes familles soit par le migrant dans le pays d'accueil ou par l'épouse dans le pays d'origine. De nombreuses familles parviennent à entretenir un espace émotionnel commun au-delà des frontières, en partageant, par exemple, des objectifs communs de développement de la famille dans le pays d'origine.

Des études sur les effets de la migration sur les **familles qui restent** dans les pays d'origine comme le Mexique, la Moldavie ou les Philippines, offrent des résultats insuffisants et variables. Dans bien des cas, les conséquences de l'absence d'un parent sur la famille et les enfants sont négatives, et vont de l'état de santé à la présence scolaire en passant par les relations sociales et la cohésion familiale. Une étude réalisée en Moldavie montre combien l'absence d'un parent mène souvent à l'angoisse émotionnelle, à l'abus de substances dangereuses, à l'abandon scolaire, aux relations sexuelles précoces, aux comportements à risque et à la traite d'êtres humains.⁵

La migration peut avoir des effets semblables sur **les enfants** qui émigrent avec leurs parents et qui ont à faire face aux extraordinaires défis d'une nouvelle culture, d'une nouvelle langue, d'un nouvel environnement, en même temps qu'ils souffrent souvent, au moins au début, d'une information insuffisante, d'un manque de soutien et d'accès aux services essentiels. À court terme, les enfants immigrants peuvent développer plus de problèmes de santé que s'ils étaient restés chez eux, mais des études de l'UNICEF et d'autres ont fait remarquer un paradoxe aux États-Unis, où les enfants et les jeunes immigrants sont souvent en meilleure santé que leurs homologues, nés sur place dans le pays hôte, en dépit d'un niveau socioéconomique inférieur et de taux de pauvreté plus élevés. Cette situation est à même d'évoluer dans le temps car le rôle protecteur de la famille migrante change conformément à l'adaptation au pays hôte.⁶

Les effets de la migration sur les familles qui restent sur place dépendent également du sexe du parent migrant. Une étude de l'OIM sur les travailleurs migrants philippins et leurs familles en Italie montre que si le père émigre, la femme tend à assumer l'éducation des enfants et les responsabilités du foyer, tandis que les pères qui restent tendent à se reposer plus sur l'aide offerte par la famille élargie, comme les grands parents, les tantes et les oncles.⁷ Lorsque la femme émigre, les **inégalités des sexes** dans la division des tâches domestiques peuvent aussi amener à négliger les enfants ou à perpétuer les stéréotypes des différences hommes-femmes, en confiant par exemple la responsabilité des soins de l'enfant à une autre femme (payée ou bénévole). L'annexe 1 sur "l'économie et les chaînes mondiales des soins" démontre les dimensions planétaires de ce phénomène.

Dans bon nombre de pays, l'émigration de l'homme chef de famille expose souvent les femmes qui restent, à des stress et à des défis décrits comme le "**Syndrome de Pénélope**", qui peut mener à des troubles somatiques et psychiques affectant la famille et la communauté.⁸ D'autre part, on peut également observer des effets positifs de la migration sur les épouses car elles deviennent plus fortes puisqu'elles sont le nouveau chef de famille et le

⁵ Voir le rapport "Empowered to Cope: Independent review of the "Social Inclusion of Children Left Behind by Migrating Parents" Project", demandé par Save the Children Suède.

⁶ Voir UNICEF, "Children in immigrant families in eight affluent countries", UNICEF Innocenti Research Centre, Florence, 2009; http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/ii_immig_families.pdf Également, David North, "The Immigrant Paradox: The Stalled Progress of Recent Immigrants' Children", Septembre 2009

⁷ Voir le chapitre "Working in Italy: the experience of Filipino workers and their families" dans *Gender and Labor Migration in Asia*, OIM, Genève, 2009.

⁸ G.L. Castro, "El Síndrome de Penélope: problema de salud en esposas de migrantes" Tijuana, Basse Californie, Mexique. Séminaire régional sur la migration et la famille. 21-23 Avril, 2010.

gestionnaire des finances de la famille (comme cela a été le cas à Kerala, en Inde).⁹

Une étude antérieure aux Philippines¹⁰ indique que la migration n'est peut-être pas si perturbatrice pour le développement des enfants qui restent, si la mère reste à la maison, ou si la famille élargie remplace le parent absent. On y note le **rôle crucial de l'État, des autres institutions de soutien** et des réseaux, pour fournir aux membres de la famille une formation adéquate en matière d'éducation des enfants, de conseils et autres formes de soutien. Le fait que les rôles stéréotypés dans la famille soient modifiés est néanmoins important – la responsabilité des enfants ne revient pas uniquement à la femme aujourd'hui – et les politiques des pays d'origine, des pays de transit et des pays d'accueil doivent être réajustées conformément.

Il continue d'y avoir **pénurie d'information** sur les enfants et les personnes âgées, qui émigrent ou qui restent, ou sur les changements de la structure familiale et sur les relations avec l'absence des parents ou d'autres membres de la famille ; ce qui explique en partie le manque de politiques en vue d'aborder ces questions, que ce soit dans les pays d'origine ou dans les pays d'accueil.¹¹

Toutes ces questions doivent être examinées par les institutions de soins de santé ou d'autres institutions de soutien (éducation, groupes de soutien de femmes, etc.) à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil. Les gouvernements et la société civile qui travaillent dans ce domaine ont également conclu que la création de **réseaux sociaux de soutien** est une excellente manière de protéger les enfants des effets préjudiciables et des risques entraînés par l'éloignement des parents.

Les rôles liés au genre à l'intérieur et à l'extérieur de la structure familiale peuvent être considérablement affectés par les schémas de migration et modifier à leur tour les effets sur le développement. En dépit du rôle-clé que jouent les femmes dans le processus d'intégration sociale, elles se heurtent souvent à l'exploitation et à la discrimination, même au sein de leurs propres communautés. L'intégration du genre dans les politiques de migration implique d'examiner les effets sur les femmes et sur les hommes, pour que les deux puissent en tirer des avantages. Il y a lieu de garantir qu'un souci d'équité et la non-discrimination pour des raisons de sexe soient inscrits dans toutes les politiques et les services, y compris l'aide sociale, la santé, la justice et l'emploi.¹²

Les effets de la migration sur **les rôles des sexes et l'autonomisation des femmes** peuvent varier selon les régions et les cultures. L'inégalité des sexes et la violence fondée sur le genre sont peut-être un facteur décisif qui pousse les femmes à la migration. Dans de nombreux pays du monde, les femmes représentent une des sources importantes, si ce n'est la seule, de revenus économiques pour leurs familles. Cette situation, liée à la demande du marché du travail, entraîne la migration des femmes, souvent envisagée par la famille comme la possibilité de survie. Par exemple, un rapport récent d'Asie du Sud-est montre que, pour certaines femmes, la migration est une évasion efficace des mariages malheureux.¹³ En Amérique Latine, la violence liée au genre et les rôles inégaux des hommes et des femmes au

⁹ Voir K.C. Zachariah et I. Rajan "Gender Dimensions of Migration in Kerala: Micro and Macro Evidence", *Asia-Pacific Population Journal*, Septembre 2001.

¹⁰ Graziano Battistella et Ma. Cecilia G. Conaco, "The Impact of Labour Migration on the Children Left Behind: A Study of Elementary School Children in Philippines, *SOJOURN: Journal of Social Issues in Southeast Asia*, Oct, 1998.

¹¹ Voir UNICEF 2009.

¹² Voir aussi Organisation internationale du travail, *ABC of Women Worker's Rights and Gender Equality*, Genève, 2000.

¹³ T. Lam et L. A. Hoang. "Effects of International Migration on Families Left Behind" Document présenté à la réunion d'experts, Journées de la Société civile FMMD, Mexique 2010, 13 juillet, Mexico.

sein de la famille ont également été cités, par les femmes, comme de bonnes raisons d'émigrer.¹⁴

Pour certaines femmes, la migration peut apporter une mobilité sociale accrue, l'indépendance économique et une relative autonomie. Ceci est particulièrement vrai lorsque les mouvements des femmes sont accompagnés d'**une plus grande participation au marché du travail**. Les nouvelles responsabilités économiques et sociales peuvent modifier la répartition du pouvoir au sein de la famille, et favoriser plus d'autorité et de participation aux prises de décisions familiales et plus de contrôle sur les ressources de la famille. Il peut également se produire des changements positifs dans les relations entre les femmes immigrantes, leur mari et leurs enfants.¹⁵

Néanmoins, les changements qui se produisent lors d'une migration à court terme peuvent aussi favoriser le retour aux cultures du pays d'origine. Par exemple, après avoir accepté la modification des rôles liés aux sexes, l'autonomisation des femmes et l'accès à la santé reproductive (services et éducation) dans le pays d'accueil, la famille peut, après le retour dans le pays d'origine, en revenir aux **rôles de la femme et de l'homme d'avant la migration**, à moins de responsabilité pour les femmes et à un accès réduit à la santé reproductive. Dans d'autres cas, dans le pays de destination, les hommes migrants sont plus exposés aux risques sanitaires comme le VIH et les MST, ce qui est dû en partie à une longue séparation de leurs épouses qui, à leur tour, subissent un plus grand risque de contagion lorsqu'ils sont réunis, en raison des rôles sexuels et des pratiques sanitaires courantes en matière de reproduction.

Les **répercussions mixtes** de la migration sur les travailleuses migrantes et sur les familles restées au pays sont fonction : (a) de l'existence de politiques favorables à la sexospécificité et d'environnements institutionnels ; (b) de la capacité des migrants et de leurs familles à avoir accès à des ressources/ à des droits ; (c) d'une réceptivité du genre aux cultures des pays d'origine et des pays d'accueil, y compris des systèmes de famille et de parenté, des attitudes communautaires, etc., (d) de la valeur accordée à la contribution des migrants, y compris des femmes ; (e) des niveaux de partage des responsabilités familiales entre les membres du foyer, et surtout des hommes et des femmes de la famille.¹⁶

Une bonne démonstration du lien qui existe entre le genre, la migration, la famille et le développement est donnée en annexe de ce document sur l'économie et les chaînes mondiales des soins.

La migration n'est pas un **phénomène neutre du point de vue de la parité hommes-femmes**, et elle doit être analysée depuis la perspective suivante : "les femmes migrantes se trouvent dans une position différente de celle des hommes en termes de voies légales de migration, des secteurs dans lesquels ils peuvent travailler, des formes d'abus qu'ils subissent et des conséquences qui en découlent."¹⁷ Afin de créer, dans le domaine des migrations, des politiques et des pratiques tenant compte des différences liées aux sexes, il y a lieu d'analyser les effets des migrations sur les rôles des hommes et des femmes et sur l'autonomisation des femmes, à la fois lorsque les femmes migrantes font partie d'une famille (filles, mères, épouses, parentes ou compagnes) et lorsqu'elles sont seules ou qu'elles sont la migrante principale.

¹⁴ OIM Colombie. "Género y Remesas: Migración colombiana de AMCO hacia España" Bogota, Colombie, 2007.

¹⁵ Monica Boyd et Elizabeth Grieco. "Women and Migration: incorporating gender into international migration theory", Mars 2003, Source d'information sur les migrations.

¹⁶ Certains schémas observés sont le résultat des rôles traditionnels prédominants des hommes et des femmes dans la famille.

¹⁷ Voir CEDAW, 2008, Recommandation générale No. 26 sur les travailleuses migrantes (5). 7 novembre ; et UNIFEM, 2005, "Claim & Celebrate Women Migrants' Human Rights through CEDAW".

Il existe un certain nombre de **normes internationales** en vue de protéger et de faire progresser les droits de tous les migrants, y compris ceux des travailleuses migrantes. Certaines sont très générales et s'appliquent à tous les êtres humains ; d'autres sont plus restreintes et liées au travail, elles s'appliquent diversement à tous les travailleurs, ou à tous les migrants, ou simplement à ceux qui jouissent d'un statut régulier.¹⁸ Pourtant elles ne sont pas toutes bien reflétées dans les stratégies de migration ou de développement, que ce soit dans les pays d'origine ou dans les pays de destination. Même lorsque les droits fondamentaux sont respectés, peu d'efforts sont faits par les gouvernements ou par d'autres acteurs pour corriger les déviations (souvent involontaires), en matière d'équité, souvent inhérentes à la plupart des marchés du travail, aux systèmes d'immigration et même aux programmes de 'migration pour le développement'.

Les effets salutaires des migrations sur différentes formes de développement (social, économique, etc.) sont bien connus, notamment par le biais des envois de fonds. Et pourtant, les schémas, les motivations et les types d'avantages des migrations peuvent être différents pour les hommes et pour les femmes. On sait, par exemple, que **les migrantes et/ou celles qui reçoivent les transferts de fonds** sont plus susceptibles que leurs homologues d'orienter ces revenus vers l'éducation, la santé et le bien-être de la famille.¹⁹ L'autonomisation des femmes migrantes et de la diaspora est peut-être un facteur critique de formation familiale, de développement de la communauté et de diminution de la pauvreté. Mais la plupart des politiques d'immigration et d'émigration des pays d'origine et des pays d'accueil ne fait pas suffisamment la distinction, et ou bien elles appuient ces efforts, ou bien elles restent insensibles aux questions de genre et de la parité hommes-femmes.

De nombreuses **migrantes amorcent leur expérience de migration en situation désavantageuse**. La pauvreté et l'exclusion sociale ne sont pas neutres et elles touchent particulièrement les femmes des pays à faible revenu. Leurs ressources économiques sont plus limitées, elles jouissent de moins de protection sociale et ne participent pas ou peu à la vie économique ou elles le font de manière irrégulière (par exemple en raison des rôles traditionnels des hommes et des femmes et des responsabilités en matière de reproduction). Et la pauvreté et l'exclusion sont souvent aggravées par de nombreuses discriminations en fonction de la race, du pays d'origine, de la religion, d'un handicap, de l'âge et/ou de l'orientation sexuelle. Les familles, souvent sous la responsabilité des femmes, sont aussi dans certains contextes particulièrement vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Dans maints pays d'origine, les femmes ont un **accès réduit à l'éducation**, à la formation et à des informations complètes sur les migrations. Elles sont également **vulnérables aux abus physiques et sexuels** de la part des agents ou des accompagnateurs lorsqu'elles passent par un pays de transit. Dans les pays d'accueil destination, il est possible qu'elles se heurtent à une discrimination *de jure* et *de facto*, par le biais (non intentionnel) des conditions d'admissions ou de demande d'emploi, ou encore si le travail qu'elles dominent (travail domestique ou

¹⁸ La *International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families de 1990*, considère les travailleurs migrants comme ayant un titre de séjour ou en situation régulière s'ils possèdent une autorisation d'entrée, de séjour et de travail conformément à la loi du pays de destination et aux accords internationaux dont il est partie. De même, la Convention pour l'Emploi (révisée), 1949 (No. 97), la Convention sur les Travailleurs migrants (Dispositions supplémentaires), 1975 (No. 143), leurs recommandations et le Cadre multilatéral de l'OIT sur les migrations du travail, fournissent un ensemble de normes en vue de formuler des politiques de migration du travail qui garantissent les droits des travailleurs migrants, le développement de leur potentiel, et des mesures permettant de faciliter et de réguler les mouvements de migration. L'UNIFEM indique que "la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est un traité international de droits de l'homme qui peut être invoqué afin de répondre aux préoccupations des migrantes- socioéconomiques, civiles et politiques – dans le public comme dans le privé. Elle garantit tant *de jure* (par la loi) que *de facto* (dans la réalité) l'égalité entre les hommes et les femmes, grâce à des garanties légales, à la transformation des environnements institutionnel et social et à des mesures spéciales temporaires qui compensent les désavantages accumulés des femmes", UNIFEM Briefing Paper, 2005.

¹⁹ World Bank, *The International Migration of Women*, Washington D.C., 2008

dans les loisirs et les spectacles) est exclu des définitions juridique du travail, ce qui les prive d'une protection légale. Dans certains pays, une travailleuse migrante perd son titre de séjour lorsqu'elle quitte son travail (en raison d'une grossesse ou pour s'éloigner d'un patron abusif, etc.), ce qui la rend sans défense.²⁰ Ce sont souvent des déséquilibres/des défauts structurels qui font que les migrantes ou les femmes et les familles restées au pays soient vulnérables à la pauvreté, aux abus, à l'exploitation, voire au trafic.

Garantir l'indépendance et la liberté des migrantes est au cœur de toute politique tenant compte de l'égalité entre les hommes et les femmes.²¹ En conséquence, les **mesures spéciales en vue de protéger les travailleuses migrantes**, surtout dans les secteurs non réglementés, doivent inclure : a) l'interdiction de saisir les documents de voyage, b) la prévention de la dépendance d'un seul patron, en permettant à une personne de changer d'employeur sans risquer de perdre son permis de travail,²² et c) l'autorisation pour les travailleurs domestiques de se syndiquer, puisqu'elles sont en dehors de leur structure syndicale traditionnelle. Le but ultime doit être de reconnaître ces types d'emploi comme des emplois normaux salariés et réglementés.

La famille et le genre peuvent être des outils efficaces pour examiner et comprendre mieux les liens qui existent entre les migrations et le développement. Ils mettent l'accent sur le fait que des politiques sociales déficientes ou non existantes dans les pays d'origine sont l'une des principales causes de migration irrégulière, voire de traite de personnes, ce qui peut saper les retombées positives des migrations sur le développement. Il s'agit bien là d'une question élargie de développement, associée aux répercussions sur la migration.

De nouvelles approches intégrales de politique sont nécessaires afin de relever ce genre de défis interconnectés de migration et développement qui frappent les plus vulnérables de nos sociétés, dans nos pays et à l'étranger.

4. Les bonnes pratiques actuelles de politique

Certains pays d'origine et pays de destination ont reconnu l'importance du genre et de la famille afin de comprendre les causes et les conséquences des migrations sur le développement ; et ils ont commencé à les inscrire dans élaboration des politiques cohérentes.

Il existe un certain nombre de bonnes pratiques dans des pays développés comme l'Australie, le Canada, l'Espagne, la Grèce, Israël, l'Italie et le Portugal, surtout en ce qui concerne le soutien et la protection sociale des femmes et des enfants immigrants, et de la protection et de la prévention dans les cas de traite d'êtres humains, où les femmes sont encore les principales victimes. Il serait possible de les examiner lors du débat en vue d'une éventuelle adaptation aux pays à revenu faible ou intermédiaire, y compris dans les scénarios sud-sud. Il manque encore énormément d'évaluation et de données factuelles pour assurer que ces exemples sont réellement de "bonnes pratiques".

Mais certaines des politiques et actions les plus notoires en matière de parité hommes-femmes, de famille et de familles transnationales, ont été prises par des pays d'origine en voie de développement, comme le Mexique ou les Philippines qui, de diverses manières, informent, orientent, forment et protègent leurs émigrants à l'étranger tout en soutenant également les familles restées dans le pays, et en renforçant les liens entre les familles du pays d'origine et leurs parents à l'étranger.

²⁰ Recommandation générale de la CEDAW No. 26, *Op. cit.* (10-15).

²¹ Voir Helen Schwenken, "Gender Sensitive Migration Policies" Document présenté à la réunion d'experts des Journées de la Société civile, FMMD Mexique 2010. 13 juillet, Mexico.

²² Ex. en 2009 le Royaume de Bahreïn a aboli le système de parrainage "Kafeel" pour les employés contractuels. Décret ministériel No. 79, "Freedom of Contracted Laborers: Internal Movement."

La plupart des bonnes pratiques semblent fonctionner mieux pour les migrants et les familles lorsqu'il existe des stratégies conjointes entre les pays d'origine et les pays de destination, par exemple des accords bilatéraux ou multilatéraux en matière de travail ou des Protocoles d'entente accord sur le recrutement, la sécurité sociale et la reconnaissance des capacités, ainsi que des contrats de travail qui spécifient les conditions de vie et de travail, la coopération consulaire, la sécurité sociale et la reconnaissance des capacités, etc. (voir aussi RT 2.1)

Les pratiques pertinentes identifiées pour cette réunion se réfèrent aux politiques/aux stratégies de l'émigration et de l'immigration, visant à préserver l'unité familiale et/ou la communication entre les migrants et leurs parents dans le pays d'origine, et à réduire les entraves liées au sexe, afin d'optimiser les avantages de la migration pour le migrant et pour sa famille. La plupart des bonnes pratiques sont unilatérales, même s'il existe certains partenariats avec d'autres pays, avec le secteur privé et/ou la diaspora (notamment en matière d'assistance à la famille transnationale).

Les exemples et les modèles suivants couvrent certains des défis les plus importants qui se posent en matière de famille et d'égalité entre les hommes et les femmes, au cours du cycle de vie de la migration :²³ le regroupement familial, les familles transnationales, les enfants migrants, les politiques sensibles au genre et les soins de santé (dans les pays d'origine et les pays d'accueil).²⁴

4.1 Le regroupement familial dans les pays de destination

Le regroupement familial des travailleurs migrants est possible dans de nombreux pays de destination, comme l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la Grèce, Israël, l'Italie et le Royaume-Uni. Cela a été la source essentielle des flux d'immigration en Australie, aux États-Unis et dans d'autres pays d'accueil; et c'est toujours le principal type de flux migratoire des femmes dans certains pays. Néanmoins, ce n'est pas une pratique universelle et parfois, le regroupement familial n'est autorisé qu'après 12 ou 18 mois de résidence légale du migrant principal (ex. l'Allemagne et le schéma de la Carte bleue dans l'Union Européenne). Et il est souvent assujéti à des critères socioéconomiques comme le niveau des revenus, ou un logement assuré, qui sont parfois difficiles à prouver. Il est donc important de qualifier le regroupement familial de priorité fondamentale dans la pratique internationale.

Certains pays parmi les principaux pays d'émigration sont devenus des récepteurs considérables de flux de travailleurs étrangers, comme le Mexique et le Portugal. Ils ont adopté des programmes favorables à l'immigration, pour les travailleurs étrangers tant temporaires que plus permanents.

- **Le Portugal** vient de créer un Bureau d'assistance au regroupement familial dans chacun de ses Centres nationaux d'aide aux immigrants, à Lisbonne, Porto et Faro. En 2009, ces bureaux ont aidé au regroupement familial de 10 831 migrants, soit une augmentation de 17 pour cent par rapport à 2008.
- En 2008, **le Mexique** a adopté un permis de travail pour les travailleurs guatémaltèques et béliziens de la frontière (*Forma Migratoria de Trabajadores Fronterizos*). Ce document autorise les migrants à travailler dans tous les secteurs de

²³ FNUAP et OIM, *Female Migrants: Bridging the Gaps Throughout the Life Cycle*, Documents choisis par la réunion du groupe d'experts FNUAP-OIM, New York, 2-3 Mai 2006.

²⁴ Voir "Migration and the Family Circumstances of Children: Mexican-Origin Children in the United States and Mexico" Institut de recherche sur la population, Pennsylvania State University, 2010, pour l'importance des liens entre la migration, le changement familial et le changement socio-économique dans les efforts pour comprendre les conséquences de la migration sur le panorama à long terme des générations futures.

l'économie des États de la frontière Sud, et leur permet des entrées multiples. Le conjoint et/ou les enfants peuvent également obtenir leur propre carte de séjour, ce qui permet de préserver l'unité des familles des travailleurs migrants, le regroupement familial et la circularité de la migration régulière. Par ailleurs, une carte pour les visiteurs locaux (*Forma Migratoria de Visitante Local*) a été prévue pour les Guatémaltèques et les Béliziens qui vivent près de la frontière du Mexique. Cette carte, lancée en mai 2000 pour les Guatémaltèques et en 2002 pour les Béliziens, leur permet d'entrer au Mexique et d'y rester jusqu'à 72 heures. Elle offre aux résidents des deux côtés de la frontière, y compris aux familles transnationales, la possibilité de communiquer les uns avec les autres et de s'adonner à des activités transfrontalières, comme le shopping, de façon légale et sûre.

4.2 Assistance aux familles transnationales dans les pays d'origine et dans les pays de destination

- **Les Philippines** ont mis sur pied des services de conseils et d'assistance familiale à l'attention des travailleurs philippins expatriés et de leurs familles restées dans le pays ou parties à l'étranger, et organisent des **réunions de familles transnationales** dans le cadre du programme psycho-social de réintégration. Afin de mieux relier la planification de l'émigration et la réintégration au développement, un registre numérique des foyers les plus pauvres de travailleurs philippins expatriés est en cours de réalisation, afin de donner des renseignements complets sur les services sociaux pour les familles des travailleurs philippins expatriés.

Le **Tulay Project** est une initiative innovante, en partenariat avec Microsoft Co., afin de fournir une formation en TI et l'accès à la technologie aux travailleurs expatriés et à leurs familles restées au pays et de permettre des contacts réguliers grâce à l'Internet. 19 centres nationaux et 6 centres à l'étranger font déjà partie de ce projet.

- Par le biais de la *Financial Facility for Remittances*, le **Fonds international pour le développement agricole (FIDA)** finance un programme pilote sur le leadership d'entreprise, qui cible les réseaux de familles transnationales migrantes dans la **région du Junin au Pérou**. Le but est de préparer des plans d'affaires pour les investissements productifs des transferts de fonds pour 80 familles en partenariat avec 10 autorités locales et 10 organisations péruviennes de migrants aux États-Unis et au Canada. Aujourd'hui, 20 plans d'affaires sont achevés, y compris certains dans le cadre du commerce transnational, qui peuvent avoir peu à peu des retombées sur les communautés d'origine.
- En 1989, le **Mexique** a mis en œuvre un programme spécial pour les Mexicains de l'étranger ("*Programa Paisano*") en coopération avec 21 institutions publiques, coordonnées par l'INM (Institut national de migration), qui favorise le voyage des migrants à leurs communautés d'origine et dans leurs familles et diffuse des informations sur les droits de douane et les règlements s'appliquant aux migrants qui rentrent chez eux.

4.3 Assistance et protection pour les enfants et les adolescents migrants

- **Les Philippines** ont envoyé des assistants sociaux au Japon pour la protection des enfants, les soins parentaux alternatifs et d'autres services à l'intention des migrants et de leurs familles. Des dispositions complémentaires offrent des bourses aux enfants des travailleurs migrants restés avec la famille dans le pays d'origine.
- En 2008, le **Mexique** a créé, au sein de l'INM, le modèle d'Agent pour la protection

des enfants. Il s'agit de personnel qualifié et formé qui offre une assistance spécialisée aux enfants migrants non accompagnés, qu'il s'agisse de Mexicains envoyés à l'INM par les patrouilles frontalières américaines ou d'étrangers renvoyés du Mexique. Il y a aujourd'hui plus de 300 de ces agents dans les 31 États du Mexique et dans le District Fédéral, qui assistent chaque année en moyenne environ 17 000 enfants migrants non accompagnés mexicains et 4 000 non-ressortissants. Dans le cadre du Protocole d'accord signé avec les pays d'Amérique Centrale, l'INM a formé 55 agents au Honduras, 12 au Guatemala et 10 à El Salvador en 2009. Et comme exemple d'un partenariat international (spécifiquement régional), les gouvernements du Costa Rica, de République Dominicaine et du Nicaragua ont demandé à l'INM de former ce genre de personnel dans leurs pays.²⁵

- Les migrants mineurs pris en charge par ces agents sont orientés vers l'institution nationale de développement de la famille (DIF), qui a mis en place une stratégie en vue de protéger les enfants et les adolescents mineurs non accompagnés et rapatriés vers le Mexique, ainsi que les mineurs migrants étrangers (principalement citoyens d'Amérique Centrale) en transit en situation irrégulière vers les États-Unis. L'objectif est de réintégrer les mineurs mexicains dans leurs familles et dans leurs communautés sur leur lieu d'origine, et d'accueillir les mineurs étrangers pendant que les démarches de rapatriement sont effectuées de manière sûre, afin de les ramener dans leurs familles ou à leur tuteur. À cette fin, un réseau de 39 auberges de transit pour mineurs migrants a été créé, ainsi que 52 Centres communautaires de protection de l'enfance dans les lieux d'origine.
- En outre, le DIF a créé un fonds auprès de la Banque HSBC avec Save the Children afin de soutenir, dans les pays d'origine, des actions en matière de bourses d'éducation et d'alimentation pour les enfants migrants rapatriés, pour l'amélioration des infrastructures, le développement de matériel, les ressources pour le transport des migrants, etc. Avec l'Appleseed Foundation (États-Unis), le DIF a amorcé une étude sur cette question afin d'appeler l'attention des deux côtés de la frontière.
- **La Moldavie** a créé un *National Action Plan on the Protection of Children without Parental Care (2010-2011)*, et établi un Centre d'information sur les droits des enfants. Le Centre a produit des manuels pour parents et enfants²⁶ et un guide pour les professionnels qui travaillent avec les enfants des migrants (enseignants, psychologues, jeunes travailleurs, ONG), afin de diminuer la vulnérabilité des enfants vis-à-vis des risques sociaux. En 2005, un film tourné sur cette question ("360 degrés de solitude") par une adolescente de Moldavie, a reçu le Prix du Festival international des films d'une minute, à Amsterdam.
- Le Bureau du **Sri Lanka** pour l'emploi à l'étranger offre des programmes de protection et d'aide aux familles de Sri lankais qui travaillent à l'étranger. Il a créé une unité spéciale afin de répondre aux besoins des enfants de parents travailleurs migrants, y compris un service (ouvert 24 heures sur 24) de coordination de la protection et du bien-être de ces enfants.²⁷
- **Au Honduras**, le gouvernement travaille de manière prophylactique avec un consortium d'organisations internationales (PNUD/FAO/OIT/ONU/DC/FNUAP/UNICEF/OIM), ainsi qu'avec des groupes

²⁵ "Regional Guidelines for the Assistance to Unaccompanied Children in Cases of Repatriation", RCM, Juillet 2009.

²⁶ Voir le site du Centre d'information sur les droits de l'enfant : www.childrights.md

²⁷ Le Sri Lanka Bureau for Foreign Employment (Bureau du Sri Lanka pour l'emploi à l'étranger) <http://www.slbfe.lk/article.php?article=28> Accès du 29 juin 2010

locaux de jeunes, des familles, des communautés et des associations de migrants à l'étranger, à l'élaboration d'un programme sur trois ans en vue de créer des emplois et des opportunités d'affaires à l'échelon local pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans. Le programme vise à employer les jeunes dans leur région et à réduire ainsi l'éventualité de migrations irrégulières risquées.²⁸

- **En Arménie**, le ministère de la Diaspora a élaboré un programme de mobilisation des jeunes ("*Ari-tun-come home*"), qui vise à donner à la jeune diaspora arménienne des informations sur leur pays d'origine, et à alimenter leur identité arménienne en les installant et en les logeant dans des familles arméniennes. De même, les Jeux panarméniens, autre action soutenue par le gouvernement, mobilisent les Arméniens de la diaspora en réunissant des milliers de jeunes et d'athlètes pour des compétitions multisports.
- Depuis 2001, **le Portugal** a mis en œuvre les "Programmes de choix" (*Programa Escolhas*), qui mobilisent les communautés locales autour de projets d'égalité des chances et d'inclusion sociale d'enfants et de jeunes (6-24 ans) venant de contextes socioéconomiques vulnérables, notamment les descendants des immigrants et des minorités ethniques. Les interventions se font dans les domaines suivants : l'entrepreneuriat et l'autonomisation des jeunes ; l'inclusion scolaire et l'éducation informelle ; la formation professionnelle et les possibilités d'emploi ; l'essentiel de la communauté et de la citoyenneté ; et l'inclusion numérique. En 2009, ce programme avait réuni 780 institutions et 480 techniciens pour servir environ 81 695 jeunes.

4.4 *Les politiques de migration dans une perspective d'équité entre les sexes*

- Grâce à son séminaire obligatoire d'orientation avant le départ, l'Administration pour le bien-être des travailleurs expatriés des **Philippines** (OWWA) offre des informations aux femmes migrantes sur les envois de fonds et l'épargne, la défense personnelle, les risques du trafic et une sensibilisation au VIH/Sida. Depuis 2007, les travailleurs domestiques (traditionnellement des femmes) reçoivent une formation linguistique et une orientation culturelle gratuites. Il existe également un Point focal sur l'équité entre les sexes dans toutes les ambassades et tous les consulats des Philippines, disponible pour fournir des orientations, des consultations et des conseils juridiques, tandis que progresse le relevé de données systématiques des victimes et des survivants de la traite d'êtres humains. Le gouvernement philippin fixe aussi, pour ses travailleurs domestiques, un salaire de base garanti, un horaire de travail régulier, le transport gratuit du lieu de résidence au lieu de travail et retour, des règles justes pour quitter un l'emploi, une couverture santé, la protection des documents et des périodes de repos, grâce à un contrat de travail standard.
- **Le Népal** a récemment levé son interdiction d'émigrer pour les femmes ; et en partenariat avec le FIDA et l'UNIFEM, le pays a lancé un programme pilote afin de renforcer la sécurité économique des travailleuses migrantes par le biais d'une formation aux techniques de gestion et aux investissements rentables des envois de fonds, qui cible 1 500 bénéficiaires regroupés en 12 ateliers.
- Le **Mexique** a créé des "réseaux de migration et d'équité", des mécanismes multisectoriels, dans différents États du pays, afin de contribuer à concevoir des politiques publiques, des programmes et des stratégies tenant compte des droits humains et de l'équité hommes-femmes.

²⁸ Voir le programme "Human Development for Youth: Overcoming the Challenges of Migration through Employment".

- **Le Portugal** possède un *Plan national contre la traite d'êtres humains (2007-2010)* dont plus de 90 pour cent des mesures sont déjà mises en œuvre. De même, dans le cadre du *troisième plan sur l'égalité – citoyenneté et parité(2007-2010)*, qui préconise l'égalité hommes-femmes dans toutes les politiques à l'échelon national, le *Plan d'action pour l'élimination des mutilations génitales des femmes (FGM)* présente une approche à double sens des partenariats en développement (pays d'origine) : 500 enseignants portugais seront formés sur les aspects culturels et sociaux de ces pratiques, avant de se rendre dans le pays d'origine, et donneront des conseils sur l'assistance juridique disponible au Portugal. Une unité de soutien pour les immigrants victimes de discrimination ethnique ou raciale offre une aide psychologique et juridique aux immigrantes victimes de discrimination ethnique ou raciale ; et un projet pilote pour la promotion de l'entrepreneuriat migrant a, depuis 2009, soutenu 106 projets d'affaires impliquant 1 462 migrantes. Un réseau national de bureaux pour l'insertion professionnelle des migrants a formé des femmes chefs d'entreprise et communiqué à des milliers de migrantes les offres d'emploi au Portugal, en facilitant également l'accès au financement pour leurs entreprises dans les pays d'accueil.
- Dans le cadre de son approche traditionnelle de l'intégration des migrants, la **Grèce** offre "l'apprentissage du grec à l'intention des mères de famille migrantes" afin de développer chez elles des dons linguistiques ainsi que leurs capacités à aider leurs enfants à l'école et dans leur vie. Pour les enfants installés depuis longtemps mais nés dans un autre pays, les écoles interculturelles et les classes spéciales de soutien dans le système des écoles publiques sont des instruments-clé pour prévenir l'abandon des études ou les mauvais résultats des mineurs nés dans un autre pays ou de langue maternelle étrangère. Le Secrétariat général pour l'égalité des sexes (Ministère de l'Intérieur) a publié un guide à l'intention des migrantes sur leurs droits en matière de travail, de santé et de sécurité sociale. Ce guide aide aussi à sensibiliser les fonctionnaires et d'autres personnes à la nécessité d'un traitement égalitaire.
- Le plan stratégique de **l'Espagne** pour la citoyenneté et l'intégration (fin 2010) comprend des installations pour les migrantes et l'application de la perspective du genre, à toutes les phases des politiques de migration. Un débat a lieu actuellement sur un projet de loi pour lutter contre la violence faite aux travailleuses migrantes (y compris celles qui n'ont pas de titre de séjour).
- Depuis 2000, **le Canada** étudie les répercussions (volontaires ou non) des politiques, des lois et des règlements sur les hommes et les femmes, dans le cadre de son approche de l'analyse des distinctions fondées sur le sexe (GBA), pour l'élaboration de politiques transversales de son gouvernement. Cela garantit que l'équité entre les sexes est prise en compte dans la politique d'immigration, les pratiques et la recherche ; et que les politiques liées, par exemple, aux conditions d'admission, aux examens de santé, à la reconnaissance des capacités, au regroupement familial, etc. ne sont pas l'objet de discrimination en fonction du sexe de la personne. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) offre un guide et des outils pour aider les décideurs à examiner les liens entre le sexe et la race, l'ethnicité, la culture, la classe sociale, l'âge, le handicap, etc.²⁹

²⁹ "L'analyse des problèmes basée sur le genre propres à chaque sexe fait référence à une variété de méthodes utilisées pour comprendre les liens entre les hommes, les femmes, leurs accès aux ressources, leurs activités et les limitations auxquelles ils se heurtent les uns et les autres. Ce type d'analyse fournit une information qui part du principe que le genre et ses liens avec la race, l'ethnicité, la culture, la classe sociale, l'âge, le handicap et/ou d'autres situations, sont essentiels si l'on veut comprendre les différents schémas de participation, de comportement et d'activités des hommes et des femmes dans les structures économiques, sociales et juridiques." (Agence canadienne de développement international, (ACDI))

4.5 Prestations de soins de santé pour les migrants pendant la migration

Le droit à la santé est reconnu par le droit international comme un droit humain et il est essentiel pour le développement humain de tous les membres de la famille. La santé est aussi un déterminant fondamental de l'autonomisation des femmes et de la protection des enfants à toutes les étapes du cycle de vie de la migration.

Néanmoins, dans de nombreuses régions du monde, un nombre démesuré de migrants n'a pas un accès adéquat aux soins de santé. Les femmes et les enfants, notamment en situation irrégulière, courent un risque disproportionné de pauvreté, de marginalisation et de souffrir des maladies qui y sont liées. Des études indiquent que même lorsque des soins de santé spécifiques sont disponibles pour les migrantes, de nombreuses femmes n'y ont pas accès car ils ne sont pas offerts dans leur langue ou conformément à leur culture, ou ils ne sont pas disponibles au moment où elles pourraient y avoir recours ; ou bien les migrants ne sont pas au courant de l'existence du service, ou encore ils ont peur de la déportation. Un accès limité à ces services augmente le risque de maladie et de conditions défavorables qui pourraient être atténuées aisément et à peu de frais. Cela revêt un intérêt particulier lorsqu'il s'agit de la santé maternelle et infantile.³⁰

La séparation prolongée des membres de la famille et des personnes chères, particulièrement courante chez les migrants en situation irrégulière, et chez les migrants temporaires, est associée à des problèmes psychologiques, à l'abus de substances dangereuses, aux comportements à haut risque et à tout ce qui en découle du point de vue de la santé.³¹ L'éloignement des structures de soutien familial et le travail dans des secteurs informels, mettent particulièrement en danger les migrantes et les jeunes filles, du risque particulier d'exploitation, de violence et d'abus notamment sexuels, et augmentent leur vulnérabilité aux problèmes de santé, y compris le VIH.³²

Avant le départ, les services d'éducation sanitaire et de prévention jouent un rôle considérable dans la préparation des migrants et de leurs familles à la vie à l'étranger et à leur retour dans leur pays. Dans le cadre de leur Séminaire d'orientation avant le départ, les **Philippines** offrent aux travailleurs domestiques des cours de sensibilisation au VIH et de gestion du stress ; et tous les travailleurs philippins doivent avoir une assurance maladie et cotiser à un fonds social. Par l'intermédiaire de ses consulats, le **Mexique** a mis en œuvre des établissements de santé pour les migrants aux États-Unis et sensibilise les éventuels migrants aux dangers pour la santé, grâce au programme "*Vete sano regresa sano*" ("Pars en bonne santé et reviens en bonne santé"). Dans la plupart des pays d'accueil de l'OCDE, les soins de santé maternelle et infantile sont disponibles pour les migrants, indépendamment de leur situation migratoire, mais dans bon nombre de pays du monde, il y a de très nombreux migrants, notamment des femmes et des enfants, qui ne disposent pas d'un accès adéquat aux soins de santé.

³⁰ Wolf et al. Les migrants en situation irrégulière n'ont pas accès aux soins de grossesse ni à la prévention. BMC public health, 8:93. Disponible sur : <http://biomedcentral.com/1471-2458/8/93> ; Machado M et al. Égaux ou différents ? Prestation des soins de santé maternelle et infantile à une population immigrante. Dans : santé et migration dans l'Union Européenne : une meilleure santé pour tous dans une société d'inclusion. Lisbonne, Instituto Nacional de Saude Doutor Ricardo Jorge, 2008 ; OMS. Pauvreté et exclusion sociale en Europe : Les systèmes de santé répondent. Suivi de la Résolution EUR/RC52/R7 sur la pauvreté et la santé. Copenhague, OMS Bureau régional pour l'Europe, 2010./Disponible sur : <http://bit.ly/cnZ0xU> ;

³¹ Maguire S, Martin K.(2007) Les familles migrantes éclatées : paradoxes d'espoir et de désolation. Famille et santé communautaire, 30:178-188. ; Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques, Bangladesh (2005). Comportement à risque sexuel des hommes et des femmes mariés et séparés en raison de la migration du mari pour des raisons de travail. Health and Science Bulletin, 3:10-15 (http://www.icddrb.org/images/hsb34_en-Sexual.pdf)

³² FNUAP (2006) *État de la population mondiale 2006-un peu d'espoir : les femmes et les migrations internationales*. New York, Fonds des Nations Unies pour la population (http://unfpa.org/swp/2006/pdf/en_sowp06.pdf) ; Commission sur le SIDA en Asie. La redéfinition du SIDA en Asie : Élaboration d'une réponse efficace. India 2008.

Depuis les cinq dernières années, à la **frontière entre le Mexique et le Guatemala**, une réponse multisectorielle a été apportée à la migration de transit et à la santé. Des services d'assistance médicale, des organisations communautaires, des universités et les autorités locales ont organisé un "Modèle intégral de soins de santé pour la migration : mobilité rapide – réaction rapide des services de soins de santé", qui comprend : la prévention du VIH, la promotion et l'application de tests rapides de dépistage du VIH pour un diagnostic précoce, la distribution de préservatifs et l'accès universel aux soins pour les victimes de violences sexuelles (hommes et femmes). Environ 20 000 migrants ont reçu des soins préventifs ou ont eu accès à ces services de soins de santé et, plus récemment, ce modèle a été amélioré pour être appliqué à d'autres villes du pays par lesquelles transitent les migrants vers les États-Unis.

La session de Table ronde 2.1 appellera l'attention des décideurs aux questions de santé, dans le cadre d'un débat plus large sur la mobilité et le développement humain. Pour la session 2.2, plusieurs questions restent à examiner plus à fond dans le contexte de l'équité hommes-femmes et de la famille : la nécessité d'examiner les vulnérabilités et les besoins des femmes et des enfants, y compris la santé sexuelle et reproductive, pendant le temps pour la durée de la migration ; comment certains pays d'origine peuvent mieux protéger les besoins, dans le domaine de la santé, des femmes et des enfants restés au pays, et comment les politiques d'immigration et de développement doivent tenir compte des préoccupations sanitaires et de la protection sociale dans le cadre général de la santé des familles.

En plus de toutes les pratiques mentionnées plus haut, des efforts remarquables sont déployés par **les institutions régionales et les organisations internationales** :

Les institutions régionales comme le Conseil de l'Europe et l'Organisation des États américains (OEA) ont créé des mécanismes afin de faire face à la situation des migrantes vulnérables, comme les travailleuses domestiques et de corriger les abus et la discrimination à l'encontre de tels groupes (ex. La Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme). En outre, la Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla) a débattu la question de "La famille et la migration". Le Plan d'action de Ouagadougou pour lutter contre la traite d'êtres humains, surtout des femmes et des enfants, 2006, adopté par la Conférence ministérielle sur la migration et le développement à Tripoli en 2006, décrit les actions nationales et conjointes de l'Union Européenne et des États africains en vue de prévenir le trafic, d'en protéger les victimes et de créer une plus grande sensibilisation autour de ce crime. Un programme conjoint de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'OIM et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a élaboré une feuille de route afin de mettre en œuvre le Plan d'action de Ouagadougou. Il serait utile au débat de la TR 2.2 de prendre connaissance des résultats de ces initiatives régionales.

Les organisations internationales ont également agi individuellement, conjointement et avec les gouvernements, le secteur privé et les migrants afin d'examiner les questions stratégiques liées au sexe, comme l'inclusion de cet aspect dans les politiques de migration,³³ les lois du travail et la protection des travailleurs domestiques (INSTRAW, UNIFEM, OIT, OIM)³⁴, les contrats standards pour les travailleurs migrants, notamment les travailleurs domestiques (UNIFEM, OIT),³⁵ la traite des personnes (OIM, OSCE, OIT), la protection et l'assistance

³³ OIM, "Migration and Gender", Chapitre 2.10, *Essentials of Migration Management*, Volume Deux, Genève, 2008.

³⁴ Voir le travail conjoint INSTRAW/OIM/OIT sur le contexte plus large de l'organisation sociale des soins en tant que problème lié au sexe, dans les pays d'origine et d'accueil.

³⁵ Voir les travaux de l'UNIFEM avec la Jordanie, l'Indonésie, les Philippines et le Sri Lanka sur les contrats de travail standards pour les travailleurs domestiques migrants. Le contrat spécial de travail pour les travailleurs domestiques non jordaniens (2003), a été le premier du genre au Moyen-Orient (*Legal Protection for Migrant*

aux enfants restés dans le pays (UNICEF, OSCE, OIM en Moldavie),³⁶ et la coopération et le partenariat autour de ces questions entre les gouvernements, le secteur privé, les ONG et les migrants (UNIFEM, OIM, OIT, OMS).³⁷

5. Questions en vue d'orienter le débat

Les questions suivantes, tirées des thèmes de politique mentionnés ci-dessus, peuvent orienter le débat de la TR 2.2 :

1. Comment les politiques et les programmes de migration peuvent-ils soutenir les familles et leur offrir des avantages, dans une gamme de situations “transnationales”, particulièrement en tenant compte de l'équité entre les hommes et les femmes ?
2. Comment créer des partenariats afin de prêter assistance aux enfants qui sont seuls dans leur pays d'origine et qui risquent de devenir des enfants migrants non accompagnés, et à ceux qui sont séparés de leurs parents dans le pays de destination ?
3. Comment répondre aux préoccupations des enfants non enregistrés dans le pays de destination, dont les parents n'ont pas de titre de séjour ou qui se trouvent dans une situation migratoire irrégulière ?
4. Quels outils et quels mécanismes peuvent orienter, soutenir et autonomiser les migrantes de manière efficace et à tout moment du cycle de migration dans le pays d'origine, le pays de transit et le pays d'accueil ?

6. Résultats attendus du débat de la TR.

- a) Reconnaître l'importance de se centrer sur la famille, en plus du migrant individuel, comme une unité d'analyse dans les études sur les migrations et dans les politiques publiques.
- b) Un ensemble de modèles de “bonnes pratiques” de politiques de migration favorables à l'environnement, qui tiennent compte du genre et de la famille.
- c) Identifier les lacunes pour localiser, répertorier et analyser les migrations des femmes et des enfants et leurs répercussions possibles sur les familles, qu'elles soient restées au pays ou qu'elles se trouvent dans le pays d'accueil.
- d) Créer des mécanismes d'échanges d'information sur les recherches des effets de la migration sur les enfants et leurs familles, à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil.
- e) Identifier les possibilités d'accords bilatéraux/multilatéraux ou des Protocoles d'entente sur la promotion des migrants et la protection de leurs droits, notamment des femmes et des enfants, et pour offrir des services d'aide sociale plus efficaces et plus rapides et prévoir des interventions dans les centres sociaux tant dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil.

(14 Octobre 2010)

Domestic Workers in Asia and the Arab States, UNIFEM).

³⁶ Voir le guide à l'usage des professionnels qui travaillent avec des enfants de migrants, appuyé par Save the Children Suède, l'OSCE et l'OIM.

³⁷ Les Recommandations générales de la CEDAW (GR) No 26 sur les travailleuses migrantes, élaborées en partenariat avec l'UNIFEM (partie de ONU Femmes), qui décrivent les normes des droits de la personne pour les travailleuses migrantes et fournissent des orientations fondamentales sur les mesures de protection des droits en faveur des femmes à faire adopter par les pays d'origine, les pays de transit et les pays d'accueil.